

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/.04.../T/2018 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES MARAIS EN PROVINCE DE KAYANZA ET GITEGA.

- Date de publication : 31/01/2018
- Date d'ouverture des offres : 2/03/2018

1. Objet

Le Projet d'Appui à l'Intensification et Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux de concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de consolidation des marais aménagés situés dans les provinces de KAYANZA et GITEGA.

2. Financement du marché

Le présent marché est financé par le Gouvernement du Burundi à travers Don FIDA N° DSF-8031-BI/ DON SUPPLEMENTAIRE N° 2000001257

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués de deux (02) lots répartis comme suit:

N° du lot	PROVINCE	Commune	Désignation du marais	Superficie en ha
01	KAYANZA	MUHANGA	Marais Gasambi, Nyakagezi Amont, Kinyamaganga et Nyarubanda Aval	442,88
02	KAYANZA	RANGO	Marais Nyarubanda Amont, Nzarazangwe, Nyamwondo et Mabumba	167
	GITEGA	MUTAHO	Marais de Ruguzwe	64
S/total lot 2				231

Le soumissionnaire est libre de présenter une offre pour un ou les deux (02) lots, mais ne pourra être attributaire de plus d'un (01).

Toutefois, le client se réserve le droit de modifier cette règle au cas où le prix du second classé est supérieur de 10% par rapport à celui du soumissionnaire classé en 1^{ère} position.

Les travaux pour chaque marais concernent la réhabilitation de :

- Pour les barrages de dérivation : les travaux consistent principalement à confectionner et poser les vannes métalliques en remplacement des batardeaux, la mise du béton légèrement armé au-dessus des radiers érodés, le revêtement des canaux à la sortie des prises ainsi que la mise en place du béton de recouvrement au-dessus des vannes d'alimentation, ...
- Pour les ouvrages sur canaux ou sur émissaire suivants : les travaux consistent à construire les nouveaux ouvrages là où c'est nécessaires, la reconstruction des ouvrages totalement détruits et la réhabilitation des ouvrages présentant des défauts de construction.

Bref, la consolidation de ces marais devra se faire suivant les détails quantitatifs, conformément aux plans, les spécifications techniques et suivant les règles de l'art.

5. Délai d'exécution.

L'ensemble des travaux pour chaque lot est à réaliser dans un délai maximum de quatre (04) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court, mais techniquement justifiable.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales établies ou non en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles remplissent les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au siège du PAIVA-B, sis Avenue du Large; Immeuble abritant les Projets et Programmes FIDA au Burundi; Rez-de-chaussée ; Tél : (257) 22 275900; E-mail : ucp.paiva-b@hotmail.fr.

Il peut être obtenu moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (100.000 FBU), dont la moitié (50.000 FBU) sera versée sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi, et l'autre moitié (50.000 FBU) sur le compte n° 10080387201 ouvert à la FINBANK au nom du PAIVA-B.

8. Demande d'éclaircissement

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PAIVA-B à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication, au moins 21 jours avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 14 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables précédant la date limite de dépôt des offres.

9. Réunion d'information / visite des sites des travaux.

Pour les soumissionnaires qui le veulent, une visite guidée du site des marais sera organisée comme suit :

- le 15/02/ 2018 à partir de 9 heures au chef-lieu de la Commune Muhanga pour les marais de Muhanga
- le 15/02/ 2018 à partir de 11 heures au chef-lieu de la Commune Rango pour les marais de Rango et Mutaho.

10. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paraphées et paginées et avoir une table des matières.

11. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé comme suit :

- Lot 1 : Quatre millions francs burundais (4.000.000 FBU);
- Lot 2 : Deux millions francs burundais (2.000.000 FBU) ;

Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire conforme au modèle du présent Dossier d'Appel d'offres. Les chèques ne sont pas acceptables.

12. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

13. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 7 ci-haut au plus tard le 9/03/2018 avant 9 heures, heure locale. Toute offre reçue après la date et l'heure-limite ne sera pas prise en considération.

14. Séance d'ouverture des offres.

L'ouverture des offres aura lieu le 02/03 / 2018 à 9 heures 30 minutes, dans la salle de réunion du PAIVA-B, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou leur représentant, et d'un représentant de la DNCMP.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents, et une copie est transmise à la DNCMP.

15. Critères de qualification

Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :

- présenter les documents administratifs exigés et valables ;
- présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.

Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le ___ / ___ /2018

LE COORDONNATEUR DU PAIVA-B

Herménégilde RUFYIKIRI

